

est une autre qui se présente à l'esprit avec une gravité non moins grande contre le système de l'abbé Jolibois , à savoir l'affluence probable des négociants grecs à Lyon , après la fondation de Plancus. La Gaule étant ouverte au commerce grec par la conquête des Romains , il est plus raisonnable de supposer que , si des comptoirs grecs ont été créés dans l'intérieur , leur établissement date plutôt du commencement de la période romaine que du temps des Celtes. L'activité commerciale accrue par la présence des Romains , la richesse territoriale versant de nombreux produits par l'impulsion civilisatrice de ces maîtres du monde qui , pour le gouverner , laissaient le négoce aux autres peuples , donnent à cette interprétation une plus évidente démonstration. Le vigoureux critique de l'abbé Jolibois a-t-il affaibli le témoignage de Pline sur la dénomination du Rhône , attribuée aux Rhodiens ? Est-il étonnant qu'un grand fleuve , qui baigne , à son embouchure , une florissante colonie grecque , ait reçu son nom d'un peuple de la Grèce ? Du temps de Pline , les traditions celtiques n'étaient pas effacées , et son autorité est d'autant plus grande , qu'il était plus rapproché de cette origine et que , par ses liaisons dans la Gaule et notamment à Lyon , il était à même d'en parler exactement. Le savant saint Jérôme s'est fait aussi l'organe de cette tradition gauloise , et , en présence de l'assertion de ces grands esprits , des étymologies empruntées à la langue celtique , en grande partie perdue et presque complètement ignorée , peuvent-elles prévaloir ? Il est vrai que les témoignages et les arguments , à l'aide desquels M. de Belloguet produit ses racines celtiques , concernant le Rhône et la Saône , ne sout pas dépourvus de consistance et qu'ils sont goûtés par de bons esprits , en dehors de toute opinion systématique. Sur ce point , comme sur tant d'autres , les nuages qui couvrent l'antiquité ne sont pas tout-à-fait dissipés.